

**Séance du Conseil Général de SAUBRAZ**  
**du jeudi 23 juin 2022 à 20h15**

---

Présidence : M. André Forster, Président

Le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun.

Il salue la présence de M. Javier Vences, Boursier communal.

L'ordre du jour envoyé avec la convocation est le suivant :

**Ordre du jour** :

- 1. Appel**
- 2. Approbation de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
- 4. Démission/s et assermentation/s**
- 5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général**
- 6. Préavis municipal n°01-2022 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2021**
- 7. Préavis municipal n°02-2022 relatif à l'achat d'une chambre froide pour l'Auberge**
- 8. Election du bureau du Conseil (art. 10 LC) et des commissions**
- 9. Election d'un·e délégué·e à l'ASSAGIE**
- 10. Propositions individuelles et divers**

**1. Appel**

Membres présents : 22 / 35

Membres excusés : 9

Membres absents : 4

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé et sera suivi tel que présenté.

## **3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021 est approuvé à main levée par la majorité sans avis contraire.

## **4. Démission/s et assermentation/s**

### **Démissions**

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021 mentionne la démission de Mme Frédérique Ayer. Le Président avait oublié de l'annoncer en séance. Voilà qui est chose faite.

Pour le surplus, le Président n'a reçu aucune démission.

### **Assermentations**

Le Président procède à l'assermentation de Mme Antoinette Praz. L'assemblée l'accueille par des applaudissements.

L'assemblée compte désormais 23 membres présents sur 36.

## **5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général**

Il n'y a aucune communication, ni de la part de la Municipalité ni de la part du Bureau du Conseil.

## **6. Préavis municipal n°01-2022 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2021**

Arrivée de M. Aloys Mussard : dès lors, l'assemblée compte 24 membres présents sur 36.

La Municipalité présente son rapport de gestion 2021.

Chaque membre de la Municipalité présente, en le lisant, le contenu du rapport de gestion 2021 en lien avec son dicastère.

M. Davide Marguccio, Syndic, excuse l'absence de Mme Marinette Donadeo, municipale, et présente également le dicastère de celle-ci.

Le préavis municipal n°01-2022 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2021 demande au Conseil général :

*Article 1 : D'accepter les comptes de l'année 2021, tels que présentés.*

*Article 2 : D'approuver la gestion de l'exercice 2021.*

*Article 3 : De donner décharge au Boursier, à la Commission de gestion et à la Municipalité.*

*Article 4 : D'approuver les dépenses de l'affaire juridique.*

Mme Sandrine Bonvin, présidente de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui propose :

*D'accepter le préavis municipal n°01-2022 tel que présenté.*

Le président donne la parole au Syndic.

M. Davide Marguccio, Syndic, répond aux remarques de la commission :

- Le cahier des charges étant inexistant, les membres de la Municipalité effectuent le travail au mieux et au plus près de leur conscience ; le Syndic garantit que cet engagement est constant, précis et exemplaire.
- Le Syndic relève qu'aucune question n'a été posée à la Municipalité au sujet du prétendu manque de clarté dans le classement des pièces comptables.
- Le Syndic assure que la Municipalité n'accepte aucune exception à la règle du double contrôle des factures.

Mme Julie Sprunger, municipale, donne également ses réponses aux remarques de la commission :

- La Municipalité a rencontré une première fois la commission pour la présentation des documents ; une seconde rencontre avait été fixée mais annulée par la commission.
- La Municipalité a répondu par deux fois dans les 48 heures à des questions posées par la commission par courriel.
- La Municipalité ne comprend pas les remarques émises par la commission. La Municipalité n'a pas effectué de travail hors de ses compétences. Elle répète que la Municipalité n'a jamais reçu de question concernant la clarté du classement, des documents introuvables, des vacations peu détaillées ou des factures mal visées.
- Les comptes ont été audités par un expert pour lequel tout est en ordre.
- La Municipalité souhaite que les questions soient posées à l'avenir lors d'une séance et non par courriel.

Le président ouvre le débat.

Mme Sylvie Monney demande si le prix du gaz va augmenter. Mme Julie Sprunger, municipale, répond que cette question ne concerne pas les comptes 2021 mais l'année 2022 ; l'assemblée générale de Valgaz aura lieu le 29 juin ; on en saura plus après ça.

M. Javier Vences, Boursier communal, abonde dans le sens de la Municipalité : une meilleure communication aurait permis de satisfaire la curiosité de la commission et éviter les questions ouvertes contenues dans son rapport ; les communications écrites ont leurs limites et une discussion est parfois mieux.

Mme Sandrine Bonvin, présidente de la commission de gestion, précise que les agendas se sont mal coordonnés et qu'il n'y a aucun manque de volonté de communiquer de la part de la commission ; elle rappelle que le travail municipal est bien fait et que rien ne justifie de refuser les comptes ; la commission, dans son rapport, soulève des points de détails ; il n'y a pas d'attaque personnelle ; elle relève que l'exercice 2021 concerne deux Municipalités et que le rapport n'est pas dirigé personnellement ; enfin, elle répète que la commission est globalement très satisfaite de ce que fait la Municipalité ; enfin, elle regrette que la Municipalité n'ait que lu son rapport de gestion ce soir et n'ait pas présenté les chiffres des comptes 2021.

M. Toni Piron demande combien la Commune ponctionne de chaque citoyen. M. Javier Vences, Boursier communal, répond qu'il ne peut pas donner de renseignements fiscaux ceux-ci étant protégé par le secret fiscal ; il ajoute que chaque personne peut trouver sur internet les calculs à faire pour les projections le concernant.

Pour Mme Perrine Rebeaud, le rapport de la commission est très clair sur le fait que ce sont des points de détail ; cela dit, en tant que Conseillère, elle se sent mal prise entre la commission et la Municipalité ; pour elle, il est difficile de se positionner ; elle trouve qu'il y a un flou, quelque chose qui n'est pas éclairci ; elle remercie la Présidente de la commission d'avoir rassuré l'assemblée ; pour terminer, elle remercie tant la Municipalité que la commission pour leur travail.

M. Davide Marguccio, Syndic, confirme qu'il s'agit d'un choix de la Municipalité de ne pas présenter les comptes mais seulement le rapport de gestion.

Mme Janine Isch annonce qu'il manque dans le rapport de gestion 2021, sous la rubrique des sociétés locales, que la société du chœur mixte a été dissoute en novembre 2021 et les fonds versés à la Commune en attendant leur réaffectation à une nouvelle société.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée :

Oui : 24

Non : 0

Abstentions : 0

Nuls : 0

La décision suivante est prise :

### **LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ**

- **Vu le préavis municipal n° 01/2022 de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

#### **Décide**

- Article 1 :** D'accepter les comptes de l'année 2021, tels que présentés.
- Article 2 :** D'approuver la gestion de l'exercice 2021.
- Article 3 :** De donner décharge au Boursier, à la Commission de gestion et à la Municipalité.
- Article 4 :** D'approuver les dépenses de l'affaire juridique.

#### **7. Préavis municipal n°02-2022 relatif à l'achat d'une chambre froide pour l'Auberge**

M. Philippe Urfer, Municipal, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

*D'approuver l'achat d'une chambre froide pour CHF 13'333.30 tel que présenté.*

Mme Sandrine Bonvin, présidente de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui propose :

*D'accepter le préavis municipal n°02-2022 tel que présenté.*

Le président ouvre le débat.

M. Aloys Mussard demande si cet achat est un souhait ou une obligation. Mme Julie Sprunger, municipale, répond qu'il s'agit d'un souhait de la Municipalité parce que cela améliore l'outil de travail qu'est l'auberge communale de manière économique et écologique.

M. Philippe Urfer, Municipal, ajoute qu'il s'agit d'une installation pérenne, qui fera partie de l'auberge communale, c'est pourquoi c'est la Commune qui investit ; il s'agit aussi d'un échange de bons procédés : les tenancières prennent en charge les frais de réfection intérieure (peinture) et la Commune prend en charge les coûts de la chambre froide.

Pour Mme Sylvie Monney, les arguments du préavis, notamment que cet achat rendrait l'auberge plus attractive, ne sont pas pertinents ; elle ajoute qu'avant les tenanciers se passaient bien d'une chambre froide. Mme Julie

Sprunger, municipale, répond que Mme Cécile Morel allait tous les jours faire les courses mais ce n'est pas tenable.

Mme Tuyen Marguccio précise qu'avoir une chambre froide est une question de respect des normes d'hygiène ; aujourd'hui l'installation n'est pas conforme aux normes.

M. Toni Piron demande des précisions sur les étagères mentionnées dans le rapport de la commission. Mme Sandrine Bonvin, présidente de la commission de gestion, explique que pour CHF 1'500.- de plus il y a la possibilité de doter cette chambre froide d'étagères ce qui semble pertinent et justifié à la commission. Mme Julie Sprunger, municipale, explique que la Municipalité pourra acheter les étagères cas échéant sans préavis mais que l'achat d'une chambre froide étant un investissement le préavis n°02-2022 est nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée :

Oui : 23

Non : 1

Abstentions : 0

Nuls : 0

La décision suivante est prise :

#### **LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ**

- **Vu le préavis municipal n° 02/2022 de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

**Décide**

**D'approuver l'achat d'une chambre froide pour CHF 13'333.30, tel que présenté.**

#### **8. Election du bureau du Conseil (art. 10 LC) et des commissions**

Allocution du Président :

*Avant de passer à l'élection du bureau, j'aimerais remercier tous mes collègues du bureau pour leur travail, le sérieux dans l'exercice de leur fonction, leur disponibilité. Un dimanche par mois depuis fin février et déjà des votations sont programmées pour septembre et novembre. Avec un travail précis nous avons pu remettre des résultats corrects et de bonne heure. Un grand merci à Barbara pour ses compétences, son professionnalisme et sa gentillesse. Merci Barbara ! Nous n'avons reçu aucune démission. Nous allons procéder à l'élection du bureau. Comme*

*le prévoit l'article 9 du règlement, je demande au vice-président de procéder à l'élection du Président.*

M. André Forster, Président, quitte la salle.

### **Election du Président**

M. Ralph Sprunger, vice-président, annonce que M. André Forster est candidat à sa propre réélection et demande s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas.

L'assemblée procède à l'élection à main levée :

M. André Forster est élu à la présidence du Conseil général de Saubraz à l'unanimité sans avis contraire.

M. André Forster, Président, reprend la présidence de la séance pour la suite de l'ordre du jour.

### **Election du Vice-Président**

M. Ralph Sprunger est candidat à sa propre réélection. Il n'y a pas d'autre candidature.

L'assemblée procède à l'élection à main levée :

M. Ralph Sprunger est élu à la vice-présidence du Conseil général de Saubraz à l'unanimité sans avis contraire.

### **Election des scrutateurs**

Mmes Edmée Borel et Marlène Panchaud sont candidates à leur propre réélection. Il n'y a pas d'autre candidature.

L'assemblée procède à l'élection à main levée :

Mmes Edmée Borel et Marlène Panchaud sont élues scrutatrices du Conseil général de Saubraz à l'unanimité sans avis contraire.

### **Election des scrutateurs suppléants**

Mme et M. Sandrine et Cédric Egli sont candidats à leur propre réélection. Il n'y a pas d'autre candidature.

L'assemblée procède à l'élection à main levée :

Mme et M. Sandrine et Cédric Egli sont élus scrutateurs suppléants du Conseil général de Saubraz à l'unanimité sans avis contraire.

### **Election de la commission de gestion**

En préambule, le Président annonce qu'il organisera une séance avec la commission et le syndic pour expliquer le fonctionnement de ladite commission, ses compétences et ses obligations.

Conformément à l'article 28 du règlement, le premier membre de la commission est réputé démissionnaire. Le Président demande s'il y a des candidats pour le remplacer. Mme Marion Marmillon est candidate. Il n'y a pas d'autre candidature.

L'assemblée procède à l'élection par acclamation. La commission est dès lors composée des membres suivants :

Présidence :            Didier Barbay  
                                 Sandrine Bonvin  
                                 Félix Baiche  
                                 Nathalie André  
                                 Cristina Rodakovic

Suppléants :            Séverine Anthonnet  
                                 Marion Marmillon

#### **Election de la commission de recours**

Le Président n'a reçu aucune démission de la part des membres de la commission de recours.

L'assemblée procède à l'élection par acclamation. La commission est composée des membres suivants :

Présidence :            Michel Conus  
                                 Jean-Luc Badel  
                                 Edmée Borel

#### **9. Election d'un·e délégué·e à l'ASSAGIE**

Pour donner suite à la démission du poste de déléguée suppléante à l'ASSAGIE de Mme Perrine Rebeaud (élue dans le quart parents du Conseil d'établissement), l'assemblée doit procéder à son remplacement.

M. Aloys Mussard présente sa candidature. Il n'y a pas d'autre candidature.

Il est élu par acclamation. Dès lors, la délégation à l'ASSAGIE est composée de :

                                 Sylvie Monney

Suppléant :            Aloys Mussard



## **10. Propositions individuelles et divers**

Mme Sylvie Monney demande où en est la révision du règlement du Conseil général. M. Davide Marguccio, Syndic, répond que la Municipalité présentera un préavis municipal au Conseil général dans ce sens.

Mme Sylvie Monney demande si tous les bus pouvaient arriver à Saubraz ; cela éviterait aux enfants d'aller à pied à Gimel. La Municipalité répond que Mme Marinette Donadeo, municipale, a fait le maximum pour que ce soit le cas ; elle s'est battue intensément pour maintenir la cadence actuelle ; ce n'est pas envisageable de l'augmenter pour le moment.

M. Félix Baiche demande où en est la saga du panier de basket (plainte et enquête publique). M. Davide Marguccio, Syndic, répond que la Municipalité a décidé d'abandonner cette question ; la priorité est donnée au projet de création d'une crèche dans le bâtiment du collège ; la situation sera alors évaluée pour savoir si le panier de basket peut être reposé là ou pas ; quant à la plainte, elle a été retirée.

Mme Marion Marmillon demande s'il y a un projet de trottoir entre Saubraz et Gimel pour sécuriser le trajet pour aller prendre le bus à Gimel. M. Philippe Urfer, municipal, répond que le projet est prêt mais a été évalué à CHF 750'000.- et, bien que la moitié soit situé sur le territoire de la Commune de Gimel, celle-ci ne souhaite pas participer financièrement à ces travaux ; de plus, Saubraz est desservi par un bus par heure ; aujourd'hui, la Commune de Saubraz n'a pas les moyens financiers nécessaires pour effectuer ces travaux.

M. Davide Marguccio, Syndic, annonce qu'un groupe de travail a été mis en place par 9 communes pour étudier la possibilité d'une gestion intercommunale de l'eau potable ; si cela aboutit, la Commune de Saubraz pourra intégrer le trottoir dans le projet du bouclage du réseau d'eau potable ; le total des travaux se monte à env. 1 mio.

Mme Edmée Borel annonce que le téléthon 2021 a récolté CHF 900.- à Saubraz.

Mme Sylvie Monney demande s'il y a un règlement communal sur le personnel. M. Davide Marguccio, Syndic, répond que non mais que chaque employé a un cahier des charges et un contrat.

M. Aloys Mussard demande où en est le projet de crèche ; lui et Mme Perrine Rebeaud avaient rencontré la Municipalité en début d'année mais n'ont pas eu de nouvelle depuis. M. Davide Marguccio, Syndic, répond que l'architecte travaille à la révision des plans et que le projet sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil général.

M. Toni Piron souhaite que le projet d'aménager un terrain de sport près du cimetière soit étudié.

Mme Ghislaine Forster suggère de profiter des travaux de réfection du cimetière pour réparer le portail qui ne ferme pas.

La parole n'étant plus demandée, le Président souhaite à toutes et tous un bel été ; il demande à chacune et chacun de prendre bien soin des uns et des autres et d'écouter les conseils santé de la Municipalité.

Le Président clôt la séance à 21h50.

Pour le Conseil général

Le Président

La Secrétaire

André Forster

Barbara Kammermann